

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Quinzième session ordinaire

Addis-Abéba. Août 1970

CM/344 (Part 4)

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AFRIQUE

TROISIEME SESSION

(Le Caire, 20-23 avril 1970)



TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
1. a) Discours d'ouverture prononcé par le Président Gamal Abdel Nasser, Président de la R.A.U.	1
b) Allocution prononcée par le Prof. Ahmed Mustafa, Ministre de la Recherche Scientifique de la R.A.U.	2
c) Allocution prononcée par M. J.D. Buliro, Secrétaire général adjoint de l'OUA	6
d) Allocution prononcée par le Prof. Dr. D.P.S. Wasawo ancien Vice-Président du CSA	9
2. Message particulier envoyé par S.E. El Hadj Ahmadou Ahidjo, Président de la République Fédérale du Cameroun	14
3. Liste des participants	16
4. Liste des documents	19
5. Liste des membres du C.S.A.	21
6. Ordre du jour annoté	23
7. Règlement intérieur du Conseil	30
8. Recommandations	38

ANNEXES

- I. Rapport du Secrétaire général administratif présenté par le Secrétaire exécutif, Mr. A.O. Odelola.

 - II. Rapports présentés par les membres du Conseil sur la situation de la Science et de la Technologie dans les Etats membres de l'OUA.
-

DISCOURS D'OUVERTURE
PRONONCE PAR LE PRÉSIDENT GAMAL ABDEL NASSER
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

Chers Frères,

Je vous souhaite la bienvenue au Caire où vous avez choisi de tenir votre réunion, convaincu que vous allez oeuvrer en vue de la concrétisation des espoirs des peuples du continent africain, unis par un objectif commun, à savoir la liberté ; la liberté qui ne signifie pas pour eux le simple fait de liquider les bases de l'impérialisme, mais qui ouvre des horizons beaucoup plus vastes. En effet, l'indépendance scientifique et technique est la troisième dimension de l'indépendance politique et économique.

Tous ceux qui luttent au sein de vos communautés, ont été la force motrice qui a permis à vos peuples d'accéder à l'indépendance. Ces mêmes peuples placent aujourd'hui leurs espoirs en vous et ont les yeux tournés vers vous, leaders de la science, espérant que vous guiderez la lutte en vue de les libérer du sous-développement et de réaliser leurs progrès scientifique et économique, afin qu'ils puissent se placer sur un pied d'égalité avec les autres peuples du monde.

Puissent vos efforts être couronnés de succès.

ALLOCATION PRONONCEE PAR LE PROFESSEUR AHMED MUSTAFA
MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA RAU

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil,
Mesdames et Messieurs,

Je considère comme un très grand honneur que de souhaiter la bienvenue aux éminents hommes de sciences, membres du Conseil scientifique de l'Afrique, ici assemblés, et venant de nombreux pays formant la famille de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Il nous est particulièrement agréable, en République Arabe Unie, que cette troisième session se tienne dans notre pays et spécialement au Caire, grand centre de culture et de science dont on célébrait récemment le millénaire. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir répondu à notre invitation, comme nous le sommes envers tous ceux qui ont parcouru de longues distances et sont venus de si loin, malgré de grands inconvénients personnels pour participer aux délibérations et discussions relatives au développement actuel et futur de l'Afrique dans les domaines de la science, de la technologie et de la recherche.

Dans l'avenir nous pourrions envisager avec une plus grande confiance, l'organisation de réunions régulières du Conseil et de son Comité exécutif, résultat du changement de politique de l'OUA - qui a finalement reconnu le rôle que le CSA peut et veut jouer - un changement qui rendra possible les attributions financières requises.

Mesdames et Messieurs,

Lors de l'adoption d'une Résolution de la Commission scientifique technique et de recherche de l'OUA par le Conseil des ministres de l'Organisation en janvier 1965, ce nouveau Conseil scientifique a été désigné comme conseiller scientifique pour l'application de la science et de la technologie dans le milieu africain grâce à une politique sage et avisée.

Toutefois, les rapports du CSA montrent jusqu'à présent une continuité frappante qui a dû être, pendant un certain temps, une continuité nécessaire convenant à une organisation poursuivant des buts à long terme, mais c'est aussi une continuité délibérément voulue. J'espère que les activités du CSA prendront à la longue, graduellement forme, afin de correspondre uniquement et intimement dans ses grandes lignes, aux besoins actuels et aux demandes des peuples de ce continent.

Certaines activités impliqueront que l'on mette l'accent sur de nouvelles lignes ou une nouvelle approche, voire de nouveaux points de départ, tous inspirés, dès l'abord, par le désir de toucher davantage les réalités et d'appliquer les tendances modernes de recherche à l'heure actuelle.

Ici, la nouveauté n'est pas uniquement ou principalement une question de quantité des ressources, elle réside plutôt sur le plan des idées et dépend principalement de la qualité des objectifs à atteindre et du système d'approche adopté. On trouvera de nombreux cas où un effort de cette sorte sera exigé, demandant une réorientation soigneusement conçue des travaux en cours plutôt que d'entreprendre des projets additionnels. Je crois qu'il est temps que nous profitons des progrès considérables réalisés au cours de la décennie qui tire à sa fin, pour préparer et planifier le programme et accorder une plus grande attention aux méthodes et techniques à utiliser dans son exécution.

Monsieur le Président,

Lors de la planification des activités du CSA, l'accent doit être mis sur des considérations de qualité. Puisque le développement implique des transformations internes beaucoup plus que de simplement croître - et la croissance en soi ne peut se réaliser sans un tel changement - et puisque c'est essentiellement grâce à l'éducation et à l'entraînement, spécifiquement des savants et des experts en technologie, il convient par conséquent que ceci soit considéré et utilisé essentiellement en tant que technique et stratégie pour réaliser les conditions objectives qui sont fondamentales si l'on s'attend à des changements quantitatifs et qualitatifs.

En abordant les tâches qui incombent au CSA, la recherche scientifique étant la plus importante, on ne doit pas les considérer isolément mais avec une conception élargie de leurs effets. Le rôle vital de la recherche

scientifique dans l'enseignement supérieur - pour prendre un exemple, n'est pas seulement une idée mais un fait important que l'on peut difficilement dénier, récuser ou ignorer - doit très sérieusement être pris en considération.

Monsieur le Président,

L'un des traits essentiels du progrès dans la société moderne est le développement de la documentation scientifique et technique, grâce à laquelle chaque savant peut tirer profit et se servir des découvertes des autres. L'une des caractéristiques essentielles de la découverte scientifique, ainsi que des innovations techniques, c'est qu'elles dépendent des connaissances acquises.

La nouvelle science et la technologie s'appuient fermement sur la somme des renseignements amassés dans le passé, dont le succès des travaux futurs, non seulement ceux du CSA, mais tous les travaux en cours dans les Universités, les laboratoires gouvernementaux et l'industrie dépendent de l'efficacité de la diffusion des renseignements.

Il convient aussi de reconnaître que recherches et renseignements ne sont pas du seul intérêt de savants, aucune personne, aucune classe ou communauté ne devrait être empêchée d'atteindre aux réserves de connaissances accumulées par l'humanité.

Ayant commencé par ces faits et principes de base, je pense qu'il n'est que normal qu'au moment où le CSA discute de la recherche, elle soit examinée de pair avec la propagation de ses résultats et que la promotion de la recherche et la diffusion de ses résultats soient envisagées comme un investissement de grande importance. Le CSA doit apprécier son rôle crucial en ce qui concerne les activités de communication - et notamment l'information scientifique et technique. Le CSA doit prendre des mesures immédiates pour sa pleine réalisation. Il convient de mettre un accent plus prononcé et d'appuyer davantage les efforts tendant à trier, évaluer, recueillir et renforcer les renseignements de plus en plus nombreux. L'efficacité et le succès des travaux à l'avenir dépendent de l'arrivée et du recueil de données scientifiques et techniques, tâche qui nécessite des moyens appropriés et plus grands de diffusion des renseignements.

Je tiens à ajouter ici que ceux qui donnent sans recevoir de contrepartie, peuvent en bénéficier le plus. En effet, il est de l'intérêt même des institutions et des pays avancés du monde, de promouvoir activement et de subventionner la diffusion de renseignements.

En conclusion, je voudrais souligner que le CSA ne doit pas seulement planifier la promotion de la science et de la technologie et leur application, mais se doit aussi d'examiner les progrès réalisés en ce qui est de la mise en application des programmes en cours. Le but étant, non seulement de préciser ce qui a été accompli à une date déterminée dans l'exécution des projets, mais aussi d'envisager et de prendre les mesures les plus adéquates en vue d'achever ce qui reste à accomplir dans les conditions les plus favorables. Le but est- et pourrait être avant tout - de permettre l'évaluation de l'efficacité des différents moyens de mise en application, de l'intérêt et coopération des Etats membres intéressés, de la capacité réelle - tant intellectuelle qu'administrative - de gestion, des résultats accomplis et des différentes raisons de succès ou d'échec. L'objectif principal du CSA, dans le cadre de cette étude et évaluation serait - même en rénovant ou en inventant - de planifier le maintien des faits tels qu'ils existent et devraient en vue d'améliorer les travaux à la lumière de l'expérience acquise.

Monsieur le Président,

Les points que j'ai mentionnés se rapportent aux besoins les plus urgents et sont destinés à servir de point de départ et à mobiliser une attention accrue et des efforts plus grands.

Permettez-moi, à nouveau, au nom du peuple et du Gouvernement de la R.A.U., de vous exprimer toute notre appréciation, nos remerciements les plus vifs et nos meilleurs souhaits, espérant que votre séjour parmi nous sera des plus agréables.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. J.D. BULIRO
SECRETARE GENERAL ADJOINT DE L'O.U.A.

(Caire, le 20 avril 1970)

J'ai le plaisir et le privilège de vous transmettre les souhaits et voeux de succès de notre Secrétaire général administratif. Il désirait énormément se trouver parmi vous, mais il a dû prendre son congé afin d'être de retour à temps pour les préparatifs de la prochaine session de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il y a plus de deux ans, le Conseil scientifique de l'Afrique s'est réuni à Addis-Abéba et a remis beaucoup de travaux. Nous espérons que vous trouverez dans les rapports que le Secrétaire exécutif a placés devant vous, ce qu'il est advenu de la plupart des recommandations que vous aviez passées, lors de votre première session ordinaire de Lagos en 1965. En tous cas, vous devriez avoir le temps de passer entièrement en revue toutes les actions qui ont été prises d'après vos précédentes recommandations. Si la modification, la ré-orientation ou l'affirmation de l'une d'entre elles s'avère nécessaire étant donné des changements déjà opérés ou des circonstances nouvelles, il est à souhaiter que vous trouverez le temps de le faire. Il n'est d'aucune utilité à l'Afrique, de passer des recommandations qui ne seront pas exécutées ou qui auront stagné à cause de changements survenus dans les conditions d'application.

Et ce faisant, vous garderez présent en vos mémoires le fait que l'OUA a des moyens financiers limités et que les ressources humaines à sa disposition le sont aussi. Mais lorsque l'on considère les avantages clairement définis, que représente un tel projet pour les Etats membres, c'est notre expérience que l'OUA souhaite pour mener à bien un tel projet, avec ou sans aide extérieure.

Ces circonstances étant données, l'examen de votre ordre du jour provisoire est des plus satisfaisants. Il comporte deux aspects essentiels, relatifs aux applications de la science et de la technologie, et à la consolidation du fonctionnement du CSA qui rendraient son rôle plus efficace. En ce qui concerne les points ayant trait à la science et à la technologie, il convient de souligner que l'action du CSA concernant certains aspects spécifiques du programme de l'OUA pour établir des centres de perfectionnement en Afrique, est très en retard. Il est souhaitable que vous fassiez des recommandations à ce sujet, afin que le Conseil des ministres, qui se réunira en août

prochain, puisse les étudier. Le CSA doit fournir des listes à partir desquelles le Conseil élira une commission de trois membres experts en science de la terre et une commission chargée de l'application de tout le programme.

Une discussion très animée au sujet du futur rôle du CSA a eu lieu lors de la réunion du Comité exécutif ad hoc, dont vous avez le rapport. De loin, le plus important des rôles du CSA est d'informer l'OUA des aspects scientifique et technologique de son programme. Ceci signifie que le rapport en ce sens du CSA devrait être présenté en même temps que tout autre projet soumis à la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé. Pour des raisons évidentes ceci n'a pu être réalisé pour votre réunion actuelle. Il est à souhaiter que le CSA se réunira avant la prochaine session de cette commission, prévue en juin/juillet 1971, afin de revoir et donner les conseils adéquats relatifs à ce programme, qui seront placés avant la session de la Commission. Une telle réunion fera, on le pense, partie du programme biennal dont vous aurez à décider au cours de cette session.

Il faudrait aussi prendre en considération certaines prises de position de l'OUA concernant différents points devant être discutés lors de la réunion des Ministres africains proposée par l'Unesco au sujet de la science et de la technologie. Actuellement, l'Unesco prévoit de tenir cette réunion en 1973, ce qui nous semble être une date bien tardive pour certains de nos besoins. Toutefois, les articles de l'OUA à inclure dans l'ordre du jour de cette réunion ont été remis à l'Unesco et se trouvent dans l'un des documents qui a déjà reçu l'approbation de la commission appropriée.

Vous aimeriez peut-être revoir certains de ces articles et mettre sur pied un programme qui soit davantage dans la ligne des besoins des pays membres de l'OUA. Vu les fluctuations des circonstances, et le taux élevé des inventions et des innovations que l'on s'attend à nous voir fournir afin de réaliser un développement général accéléré, nous ne pouvons certainement pas attendre jusqu'en 1973 pour traiter de nos besoins dans les domaines de la recherche et du développement, des inventions et innovations et traiter des inventions et innovations et de l'adaptation des idées importées convenant à nos besoins.

En ce qui concerne le Secrétariat, mon collègue M. Amos Odelola, le Secrétaire exécutif et son personnel, continueront, comme ils l'ont déjà fait, à travailler sérieusement afin que vos travaux soient des plus efficaces. Ils ont déjà effectué un splendide travail dans le passé et nous pouvons nous attendre à un travail équivalent sinon supérieur dans l'avenir. De même, le personnel du Quartier-général du Département scientifique et culturel continuera à assumer les tâches qui lui incombent afin d'assurer le succès de vos travaux.

Vous remarquerez que l'OUA a accepté de payer vos dépenses essentielles chaque fois que vous vous réunirez. Ceci est le résultat des efforts du Comité exécutif ad hoc et de M. Odelola qui ont tout mis en oeuvre pour convaincre le Comité-Conseil des Finances qu'il était justifié de considérer votre cas comme un cas spécial. Nous devons donc remercier le Comité exécutif ad hoc et M. Odelola, pour cette réussite.

Je ne prendrai pas davantage de votre temps, car nous sommes ici réunis pour discuter, examiner, définir et parvenir à un accord dans les domaines de la science et de la technologie que nous présenterons à l'OUA.

Quelles que soient les décisions que nous prendrons à l'égard de nos projets, elles devront se maintenir dans le domaine du possible, dans le cadre de nos ressources, et, surtout, elles doivent correspondre à nos besoins actuels et futurs de développement.

Enfin, nous sommes tous très reconnaissants aux Président, Gouvernement et peuple de la République Arabe Unie, pour leur hospitalité qui a été et continue à nous être généreusement dispensée. Nous voulons aussi exprimer nos remerciements les plus chaleureux pour l'opportunité qui nous a été offerte de voir et de partager leurs connaissances et leur expérience. J'espère ne pas avoir tort en déclarant que lorsque viendra le temps où il nous faudra quitter cette merveilleuse ville du Caire - avec ses civilisations vieilles de plusieurs siècles - non seulement nous aurons rempli notre rôle vis-à-vis de l'OUA, mais que nous aurons réalisé un nouveau pas en avant sur le plan de la coopération et de l'unité entre les pays membres de l'OUA.

ALLOCATION PRONONCEE PAR LE PROF. Dr.D.P.S. WASAWO
ANCIEN VICE-PRESIDENT DU C.S.A.

Excellence,
Honorables Membres du CSA,
Mes chers amis,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais tout d'abord, au nom du CSA, remercier Son Excellence le Ministre de la Recherche scientifique de ce pays pour nous avoir transmis le message de Son Excellence le Président de la R.A.U. Nous reprenons tous courage à l'idée que le Président ait pensé à nous et se trouve en pensée avec nous bien que les nombreuses responsabilités qu'il assume l'aient empêché, bien sûr, de se trouver avec nous en personne. Nous aimerions en tant que membres de ce Conseil, que Votre Excellence, présente nos remerciements au Président de la R.A.U.

En second lieu, au nom du CSA, j'aimerais remercier Votre Excellence pour la manière dont vous avez expliqué en termes clairs et nets les responsabilités auxquelles le CSA doit faire face, particulièrement en ce qui concerne le développement que nous envisageons, et plus encore depuis que nous faisons partie du plan décennal de développement des Nations Unies.

Je pense que tous ceux qui sont ici présents se sentiront encouragés parce que Votre Excellence nous a dit si clairement, en ce qui concerne les responsabilités de ce Conseil.

Troisièmement, j'aimerais aussi adresser nos remerciements à Son Excellence le Secrétaire général adjoint de l'OUA, Monsieur BULIRO, qui est en fait l'un des nôtres, et saisir cette occasion pour lui assurer que nous autres, au sein du CSA, ferons de notre mieux pour faire face aux problèmes que nous affronterons.

Maintenant, avec votre permission, j'aimerais ajouter quelques notes, au nom du CSA, en tant que membre de ce Conseil quant à ce que nous ressentons et pensons devant nos propres responsabilités relatives aux défis que nous

devons affronter en Afrique et des moyens dont nous essayons d'user pour relever ces défis. Il me semble tout d'abord que nous avons tous accepté l'idée qu'au XXe siècle, le développement signifie un développement fondé sur la science et la technologie. Il n'y a pas deux moyens, à ce propos, sans science ni technologie, aucun pays, en ce XXe siècle, ne peut évoluer dans un sens répondant aux besoins des peuples vivant au XXe siècle.

L'Afrique a une longue et splendide histoire. Nous avons la chance de nous trouver dans un pays qui est le berceau de la civilisation humaine ; et nombre de théories philosophiques de la pensée humaine se sont développées en Afrique depuis des temps immémoriaux. Nous savons aussi qu'au cours de la pré-histoire le premier homme a probablement vécu sur ce continent. Donc, du point de vue philosophique de vie, l'Afrique a davantage à offrir. C'est simplement une question de diffusion, afin que chaque Africain soit mis au courant des richesses de nos origines, des richesses de notre philosophie. Mais, lorsque nous en venons au développement scientifique, au développement technique, nous savons, en Afrique, que nous n'y avons pas encore atteint.

En fait, c'est là l'une des raisons pour lesquelles on nous désigne généralement comme des pays en voie de développement. Nous n'avons pas besoin de nous développer sur le plan de l'intellect, nous n'avons pas besoin de nous développer sur le plan de la philosophie, nous avons beaucoup à offrir dans ces deux domaines. Mais lorsque nous en arrivons au développement scientifique et technique, nous sommes alors des peuples en voie de développement.

Maintenant, comment faut-il procéder pour atteindre ce but le plus rapidement possible ? C'est là l'un des problèmes du CSA. Car nous savons que les efforts, les efforts humains, ne peuvent être efficaces à moins d'être fondés sur la certitude et la conviction de ces peuples, qu'ils peuvent le faire. Il me semble que c'est là l'un des points dont il faille sans cesse nous souvenir. Car nous avons tendance, en Afrique, à manquer de confiance en nous-mêmes. Nous avons tellement tendance, en Afrique, à nous précipiter si souvent et si vite vers l'étranger pour demander de résoudre des problèmes que nous pourrions déjà résoudre nous-mêmes. Nous avons tendance, en Afrique, à sous-estimer les potentialités scientifiques que nous possédons déjà, en nos fils, en nos filles. Il me semble donc, à cet égard, que le premier effort que nous devrions faire, le premier effort raisonné et délibéré que nous devrions effectuer serait de prendre nos responsabilités vis-à-vis de nos

problèmes, et de penser en premier lieu lorsque nous avons des problèmes, à nos fils et à nos filles, et si nous ne pouvons les résoudre dans le cadre de nos possibilités africaines, alors, et alors seulement nous tourner vers l'extérieur.

Pourquoi me suis-je senti poussé à dire cela ? Dans quelque société humaine que ce soit, vous trouverez que les sociétés se sont développées en vase clos ; vous verrez que l'Europe considère ses propres problèmes, qu'elle appelle des problèmes européens. Vous verrez que les Américains examinent leurs problèmes dans le contexte de l'Amérique. Quant à nous, Africains, lorsque nous envisageons de résoudre nos problèmes, nous y pensons en tant que problèmes propres au Kenya, à la R.A.U., ou au Congo, ou au Ghana ou encore au Nigéria. Nous n'avons pas encore atteint le point d'où nous pourrions considérer ces problèmes en tant que problèmes africains. Ceci est important sur le plan du développement scientifique et technologique. Personne ne le fera à notre place, parce que si on le faisait pour nous, nous deviendrions des rivaux en puissance et personne n'acceptera de travailler à des projets vous concernant, si vous devez entrer en compétition, si vous devez acquérir une certaine indépendance, si vous devez produire les produits-mêmes qui leur feront perdre leurs marchés. Il m'a toujours semblé, lorsque nous réclamons des experts étrangers avec une telle désinvolture, que nous oublions toujours que ces gens de l'extérieur ne travailleront pour nous que dans la mesure où ce sera dans l'intérêt de leurs propres pays. J'en reviens donc à ce que je vous disais tout à l'heure. Que nous autres Africains, peuples d'Afrique, utilisions nos propres ressources, nos propres ressources scientifiques et techniques, d'abord ; et que nous ne nous tournions vers l'extérieur que si nos éléments sont insuffisants. Pour choisir nous-mêmes les personnes qui nous conviennent, et non celles qui nous sont offertes sur un plateau.

Maintenant lorsque je parle en ce sens, il me semble qu'il faut que nous reconnaissons quelles sont nos limites en Afrique. A l'heure actuelle, nous n'avons pas assez de main d'oeuvre scientifique et technique. Comment nous y prendre ? Nous avons néanmoins en de nombreux endroits des institutions, sous leur forme élémentaire. Nous en avons d'autres qui sont plus évoluées et d'autres encore dont le niveau est excellent. Alors, comment pouvons-nous, en tant que peuples d'un continent plein de promesses, nous grouper en quelque sorte, afin d'utiliser au mieux nos institutions, afin de former des cadres

et les former rapidement dans ces domaines de la science et de la technologie que nous considérons comme prioritaires en Afrique ? Tel est l'un des points où le CSA pourrait nous conseiller et nous donner un avis désintéressé, un avis n'ayant pas d'implications politiques parce que, ce n'est que de cette façon que nous pourrions utiliser les quelques centres d'Afrique déjà avancés, afin de produire et de produire d'une manière accélérée la main d'oeuvre scientifique et technologique qui nous est nécessaire. Je sais, en disant cela, que nous avons une Association des Universités Africaines dont les recteurs font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que les ressources disponibles des Universités d'Afrique soient utilisées au mieux. Nous avons le chance, d'avoir quelques uns de ces recteurs et ex-recteurs de ces Universités au sein de ce Conseil. Et il me semble que le CSA devrait oeuvrer en liaison étroite avec les Universités existant en Afrique, afin que les ressources disponibles dans le domaine de l'éducation supérieure soient utilisées au mieux, afin que nos peuples puissent recevoir la formation adéquate et l'entraînement que nous estimons prioritaires en vue de notre développement.

Cependant, le CSA peut faire davantage encore en donnant son avis judicieux aux Conseils, en ce qui a trait à la recherche scientifique au développement technologique, à la santé et à l'éducation. Examinons les communications et les transports. C'est ici que la technologie entre en action et où la planification à l'échelon continental s'impose. Nous ne pourrions pas dire que nous suivons un processus de développement sérieux, tant que, pour venir en R.A.U. nous devons d'abord nous rendre en Europe pour y trouver une concordance vers l'Afrique. Nous ne pourrions pas dire que nous considérons sérieusement toutes les questions de solidarité et de développement, tant que nous serons forcés d'obtenir des visas de pays étrangers, afin de pouvoir voyager dans des pays africains ; nous, Africains. Nous ne pourrions pas dire que nous faisons sérieusement état de notre développement continental tant que seules des devises étrangères seront facilement acceptables dans les Etats Africains, alors que nos propres devises ne le sont pas. D'aucuns diront que tous ces problèmes sont sans rapport avec la science et la technologie. A mon humble avis ils en ont. Car, à l'échelle continentale, science et technologie requièrent un certain état d'esprit, une certaine prise de position parmi tous les Etats africains qui reconnaîtront la valeur de l'union dans l'effort puisque nous avons si peu d'éléments à partager entre nous dans les domaines de ces spécialisations, dont nous avons un besoin si urgent.

Ce sont là quelques-uns des problèmes qui nous préoccupent, nous membres du CSA. Ce sont là quelques-uns des facteurs moteurs qui nous poussent à l'action, qui ont été la raison de notre voyage pour assister à cette réunion, car nous croyons que, en tant que représentants des savants de ce continent, des responsabilités nous incombent. Mais nous reconnaissons que nous ne pourrions pas assumer nos responsabilités dans leur totalité, à moins que, et jusqu'à ce que les personnes qui tiennent les cordons de la bourse, les personnes qui sont responsables du développement dans chacun des Etats membres, reconnaissent que science et technologie ne sont pas simplement des sujets de conversation, que science et technologie signifient aussi "action" et que l'action ne peut être entreprise sans évaluer au préalable toutes les conséquences qui en découleront - si l'on veut qu'elle porte ses fruits, si l'on veut qu'elle nous mène au développement africain - il faut que ces problèmes soient soigneusement analysés et qu'une synthèse convenable en soit élaborée par des personnes qualifiées.

Excellence,

J'ai pensé qu'il fallait que je dise ces quelques mots afin de mettre en évidence devant les membres de cette audience quelques-uns des problèmes qui pourront susciter une compréhension plus claire de ce qu'il convient que nous fassions au sein du CSA ; ce que nous essayons déjà de faire, que nos espoirs, nos craintes et nos responsabilités englobent l'Afrique toute entière.

Mesdames et Messieurs,

C'est ainsi que se termine la séance inaugurale du CSA.

Une fois de plus j'aimerais réitérer mes remerciements à Votre Excellence, pour être venu inaugurer cette conférence, et une fois de plus, j'aimerais remercier tous ceux qui se joignent ici à nos efforts pour promouvoir l'Afrique et la promouvoir rapidement dans sa marche en avant.

Je vous remercie infiniment, Votre Excellence.

MESSAGE PARTICULIER ENVOYE PAR S.E. EL HADJ AHMADOU AHIDJO
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

HONNEUR VOUS DEMANDER COMMUNIQUER AU COMITE SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE MESSAGE CI-APRES :

" AU MOMENT OU LE COMITE SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE VA SE REUNIR IL M'EST PARTICULIEREMENT AGREABLE DE
VOUS ADRESSER LE PRESENT MESSAGE EN MA QUALITE DE PRESIDENT EN EXERCICE DE
LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE STOP

L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE VOUS ASSURE DE TOUT SON
ENCOURAGEMENT ET APPUI MORAL ET MATERIEL STOP IL NE POUVAIT PAS EN ETRE
AUTREMENT ETANT DONNE VOS BUTS ET ACTIVITES QUI CONCOURENT A LA REALISATION
DES OBJECTIFS DE LA CHARTE DE L'OUA STOP LE CONTINENT AFRICAIN ENTIER
ESPERE QUE LE COMITE SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE LUI PERMETTRA D'ATTEINDRE
L'INDEPENDANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE NECESSAIRE STOP JE SUIS PERSUADE
QUE LES VOIES D'UNE COOPERATION FRUCTUEUSE ENTRE L'OUA ET LE CSA RESTENT
OUVERTES TANT IL EST VRAI QUE PAR VOTRE ACTION VOUS OEUVREZ POUR LE
RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE DE LA FRATERNITE ET DE L'UNITE AFRICAINES
ET POUR LA REHABILITATION ET LA DIGNITE DE L'HOMME AFRICAIN STOP

JE VOUS ADRESSE POUR TERMINER LES MEILLEURS VOEUX DE SUCCES DANS
VOS TRAVAUX ET DANS LA POURSUITE DE VOS OBJECTIFS STOP ET FIN.

YAOUNDE, LE 21 AVRIL 1970

EL HADJ AHMADOU AHIDJO
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
ET PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'OUA STOP
ET FIN"

PRESICAM YAOUNDE

LISTE DES PARTICIPANTSPRESIDENT

RAU

Prof. Docteur Ahmed MOUSTAFA,
Minister of Scientific Research,
Ministry of Scientific Research,
Cairo R.A.U.

VICE PRESIDENT

NIGER

Prof. Boubakar BA,
Directeur du Service de Mathématiques,
Faculté des Sciences,
B.P. 906,
Tananarive (Madagascar)

RAPPORTEUR

OUGANDA

Dr. Joseph-Marie KIGGUNDU,
Lecturer,
Medical School,
Makerere University College,
P.O. Box 7072,
Kampala Uganda

MEMBRES

ALGERIE

Prof. Abdelaziz OUABDESSELAM,
Directeur de l'Ecole Nationale,
Polytechnique de l'Université d'Alger,
5, Avenue Pasteur,
El Harrach - Alger 10ème
Algérie

CAMEROUN

Prof. René ESSOMBA,
Professeur Agrégé de Chirurgie,
Université Fédérale et Hôpital Central,
Yaoundé Cameroun

CONGO (BRAZZAVILLE)

Dr. Jean Pierre BOUITY,
Chef de service au laboratoire national,
Directeur des pharmacies d'Etat,
Inspecteur de pharmacie de la
République populaire du Congo,
Brazzaville Congo

DAHOMÉY

Prof. Edouard Adjanohoun,
Faculté des Sciences,
Laboratoire de Botanique,
Université d'Abidjan,
Abidjan (Côte d'Ivoire)

ETHIOPIE
Prof. Abdalla Abdelnaser,
Head of Electrical Eng. Dept.,
Faculty of Technology,
Haile Sellassie I University,
P.O. Box n^o 385,
Addis-Ababa Ethiopia

KENYA
Prof. Dr. David P.S. WASAWO,
Professor and Head of the Department
of Zoology,
Dean Faculty of Science,
University College,
P.O. Box 30197,
Nairobi Kenya

LIBERIA
Dr. A.E. NYEMA JONES,
Chief Geologist,
Director of Geological Survey,
Liberian Geological Survey,
Bureau of Natural Resources and Surveys,
Monrovia Liberia

REPUBLIQUE ARABE DE LIBYE
Mr. Ragab EL KAWAFI,
the Lybian Embassy,
Cairo UAR

MAROC
Prof. Dr. Abdelmalek GUESSOUS,
Professeur de Physique,
Faculté des Sciences,
Université Mohamed V,
Avenue Moulay Cherif,
Rabat Maroc

NIGERIA
Prof. C.I.O. OLANIYAN,
School of Biological Sciences,
University of Lagos,
Lagos Nigeria

SOUDAN
Prof. El Nazeer Dafaalla,
Professor of Bacteriology,
Faculty of Veterinary Science,
University of Khartoum,
Khartoum, Sudan

HAUTE VOLTA

Prof. Ali LANKOANDE,
Professeur de Sciences Physiques,
Lycée de Ouagadougou,
B.P. 936
Ouagadougou Haute Volta

SECRETARIAT

Mr. J.D. Buliro
Assistant Secretary General,
Organization of African Unity,
P.O. Box 3243,
Addis-Ababa Ethiopia

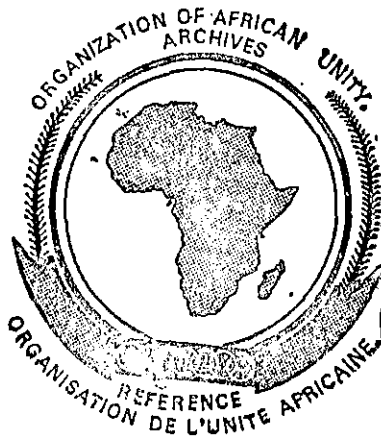
Mr. A.O. Odelola,
Executive Secretary,
OAU/STRC,
PMB 2359,
Lagos Nigeria

Dr. A.R. Razik,
Assistant Executive Secretary,
OAU/STRC,
PMB 2359,
Lagos Nigeria

LISTE DES DOCUMENTS

- CSA(70) 1 - Ordre du jour
- CSA(70) 2 - Quelques obstacles à l'utilisation efficace du Personnel Scientifique et Technique dans les Pays en voie de développement par L.K.H. Goma, Professeur à l'université de Zambie.
- CSA(70) 3 - Recherche scientifique et formation en Afrique: éléments d'un plan de développement (extraits)
- CSA(70) 4 - De l'océanographie et des pêches en R.A.U.
- CSA(70) 5 - L'Institut météorologique de la RAU pour la recherche et la formation.
- CSA(70) 6 - Notes sur l'Ordre du jour
- CSA(70) 7 - Curricula vitae des Membres du Conseil
- CSA(70) 8 - Ressources et industries pharmaceutiques en Afrique
- CSA(70) 9 - Rapport du Secrétaire Général Administratif sur le Secrétariat Exécutif au Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA)
- L(70) 1 - Rapport de la réunion sur l'expansion des activités de l'IBAH
- L(70) 2 - Rapport de la première réunion du comité exécutif du CSIRT (26-27 novembre 1969)
- L(70) 5 - Recommandations relatives à la recherche en zone Soudanienne
- L(70) 7 - Rapport sur la campagne conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés (CBPP)
- L(70) 9 - Rapport sur la campagne conjointe contre la peste bovine

- L(70) 11 - Rapport du comité exécutif du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA)
- CSA Members - Rapport du CSA (deuxième session, Addis-Abéba, 8-12 avril 1967)
- L(69) 8 - Répertoire de centres de recherches et d'organisations d'enseignement supérieur ayant des facilités pour la recherche dans les pays membres.
-



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AFRIQUE

Algérie	Ouabdesselam, Prof. A.
Botswana	Pas de nomination
Burundi	Pas de nomination
Cameroun	Essomba, Prof. R.
République Centrafricaine	Maidou, Mr. C.
Congo (Brazzaville)	Makany, Dr. L.
Congo (Kinshasa)	Malu, Prof. F.
Dahomey	Adjanooun, Prof. E.
Guinée Equatoriale	Pas de nomination
Ethiopie	Lemma, Dr. A.
Gabon	Pas de nomination
Gambie	Pas de nomination
Ghana	Boateng, Prof. E.A.
Guinée	Saidou, Dr. D.
Côte d'Ivoire	Lorougnon, Mr. G.
Kenya	Wasawo, Prof. D.P.
Lesotho	Pas de nomination
Liberia	Nyema Jones, Dr. A.E.
Libye	Pas de nomination
Madagascar	Ratsimamaga, Prof. R.A.
Malawi	Brown, Mr. P.
Mali	Traoré, Mr. G.
Mauritanie	N'Diack, Dr. S.M.
Ile Maurice	Pas de nomination
Maroc	Guessous, Prof. A.
Niger	Ba, Prof. Boubakar
Nigeria	Lambo, Prof. T.A.

Rwanda	Kanyamahanga, Mr. C.
Sénégal	Nianj, Prof. S.
Sierra Leone	Nicol, Dr. Davidson
Somalie	Dirir, Mr. Haji, F.
Soudan	Da'falla, Prof.E.N.
Swaziland	Pas de nomination
Tanzanie	Semiti, Mr. G.A.
Tchad	Bono, Dr. O.
Togo	Attisso, Prof. M.A.
Tunisie	Bouraoui, Dr. A.
Ouganda	Kiggundu, Dr. J.M.
République Arabe Unie	Mustafa, Prof. A.
Haute Volta	Lankoandé, Dr. A.
Zambie	Goma, Prof. L.K.H.

ORDRE DU JOUR ANNOTE

- 1) a) ouverture officielle
 b) élection du Bureau
 c) adoption de l'ordre du jour
 d) organisation du travail
- 2) Rapport du Secrétaire Général Administratif
- 3) Débat général sur le rapport (2) et sur la structure du CSA et son rôle
- 4) Rapport du Comité exécutif spécial du C.S.A.
- 5) Election du Comité Exécutif du C.S.A.
- 6) Rapports des Groupes et des Comités Scientifiques
- 7) Centres d'études avancées (Rapport ..)
- 8) Formation dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique
(Universités ou Institutions scientifiques)
- 9) Planification du développement de la science et de la technologie en
Africque pour les deux prochaines années.
- 10) Adoption du rapport et des recommandations de la Session
- 11) Questions diverses
- 12) Clôture
- 13) Visites aux Institutions de Recherche Scientifique et Technologique
de la République Arabe Unie.
(24 - 30 avril 1970).

ORDRE DU JOUR ANNOTEPoint 1(b)Liste des Membres de l'ancien bureau1965 - 1967

PRESIDENT Professor T.A. Lambo,
Vice Chancellor,
University of Ibadan,
Ibadan,
Western State

VICE-PRESIDENT Professeur Abdelaziz Ouabdesselan,
Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique
de l'Université d'Alger,
El-Harrach
ALGER - 10e
Algérie

RAPPORTEUR Professeur M. Attisso,
Professeur Agrégé à la Faculté Mixte de
Médecine et de Pharmacie de Dakar,
DAKAR-FANN, Sénégal.

1967 - 1970

PRESIDENT Professeur M. Attisso,
Professeur Agrégé à la Faculté Mixte de
Médecine et de Pharmacie de Dakar,
DAKAR-FANN, Sénégal

VICE-PRESIDENT Professor D.P. Wasawo,
Dean, Faculty of Science,
University of East Africa,
NAIROBI, Kenya

RAPPORTEUR Dr. A.E. Nyema Jones,
Liberian Geological Survey,
Bureau of Natural Resources & Survey,
MONROVIA, Liberia.

Ces membres ont été élus conformément au Point 10 du Règlement Intérieur.

Point 2 Rapport du Secrétaire Général Administratif

Ce rapport traite des activités du Secrétariat depuis la deuxième réunion du Conseil en 1967.

Point 3 Débats sur le Rapport (2) et la Structure du CSA

Le Conseil examinera le rapport du Secrétaire Général Administratif notamment le problème de l'application de la science et de la technologie au développement en Afrique ainsi que les raisons des difficultés rencontrées par les Etats membres dans ce domaine.

Le Conseil aura à examiner aussi la structure du CSA et le cas des disciplines non encore représentées au sein du Conseil. A présent seules les sciences physiques et naturelles sont représentées au sein du Conseil; il convient cependant de souligner qu'un organisme international du genre CSA devrait réunir en son sein des représentants des sciences sociales pour mieux mettre en lumière les facteurs socio-économiques entravant l'application de la science et de la technique au développement. A cet égard il faudrait peut-être attirer l'attention des membres sur la composition de l'ancien Conseil Scientifique de l'Afrique sous la CCTA. Ce Conseil, initialement composé de 12 membres qui ont été plus tard portés à 18, comptait deux économistes et un sociologue. Le Conseil pourra se pencher sur cette question pendant les débats sur la structure du CSA.

Pourra également être examiné sous ce point la proposition relative à l'admission au sein du Conseil de membres associés afin qu'on puisse bénéficier des talents d'autres scientifiques africains dont les disciplines ne sont pas suffisamment représentées. En effet les technologistes et les ingénieurs ne sont pas encore membres du Conseil actuel. Celui-ci devra donc procéder à des élections de membres supplémentaires qui représenteront les disciplines en question.

Ces nouveaux élus ne participeront pas aux réunions en qualité de Membres du Conseil, mais se mettront à la disposition du Secrétariat notamment dans le cadre des activités des panels de scientifiques et de l'organisation des colloques et autres réunions techniques.

Point. 4 Rapport du Comité Exécutif ad hoc du CSA

Ce rapport constitue le document L(70)11. Il a été mis au point par le Comité ad hoc composé aussi bien d'anciens membres que des membres actuels du Conseil s'est réuni pour examiner l'ordre du jour de la présente réunion et le problème de création des Centres d'Etudes avancées.

Point. 5 Election du Comité Exécutif du CSA

Pour faciliter la tâche, le Secrétariat a distribué le document L(69)1 contenant les Curricula Vitae des Membres du Conseil. Cependant tous les membres n'ont pas fait parvenir leur Curriculum Vitae au Secrétariat et aussi bon nombre de ceux qui sont parvenus sont devenus à présent caduques. En outre, l'élection de membres remplaçants semble inutile car cela ne reviendrait qu'à accroître le nombre de représentants par état. Il faudrait par conséquent n'élire que les membres officiels. Conformément à l'Article 3 du Règlement Intérieur, les membres du Comité sont au nombre de 12 au maximum. Le Secrétariat voudrait cependant proposer, pour des raisons financières, que seules dix personnes soient élues au Comité. Le Secrétariat recommande également que ces dix membres soient nouveaux. A cet égard le règlement intérieur stipule:

"Le Conseil scientifique de l'Afrique élit un Comité Exécutif composé de 12 membres au maximum parmi les Membres du Conseil. Ces membres doivent être spécialistes dans une discipline scientifique donnée embrassant, si possible, les activités scientifiques intéressant l'Afrique. Le Président et le Vice-Président sont membres du Comité Exécutif."

Point. 6 Rapport des Panels des Comités Scientifiques

Il est proposé à ce que le Conseil examine sous ce point les rapports suivants:

- a) Rapport de la réunion sur l'expansion des Activités de l'IBAH
- b) Rapport de la Réunion du Comité Exécutif de la CSIRT, tenue les 26 et 27 novembre à Lagos L(70)2
- c) Recommandation relative à la recherche en zone Soudanienne
- d) Rapport sur la Campagne Conjointe contre la Péripleumonie Contagieuse des Bovidés (CBPP) L(70)7
- e) Campagne Conjointe contre la Peste Bovine patronnée par l'OUA (L(70)9)

Point. 7 Centres d'Etudes Avancées (Rapport)

Les noms des candidats désignés devaient être adressés au Secrétariat Exécutif à Lagos pour permettre au Conseil d'élire les 5 scientifiques devant composer le Comité d'exécution sur les Centres d' Etudes Avancées et les trois scientifiques chargés d'étudier la proposition relative à la création des Centres d'Etudes Avancées pour la géologie et la minéralogie. Le Secrétariat n'a reçu jusqu'ici que deux noms. Le cas des candidats éventuellement désignés par les membres du Conseil sera examiné pendant la présente réunion.

Point. 8 Formation dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique (Universités ou Instituts)

Le Secrétariat soumet au Conseil deux documents relatifs à la formation dans les domaines de la Science et de la Technologie en Afrique. Le premier de ces documents a été soumis par le Professeur Goma de la Zambie qui est

aussi membre du Conseil. Le Professeur Goma demande au Conseil d'examiner les problèmes à la lumière des difficultés qui entravent la formation de scientifiques en Afrique. Le document en question est intitulé "Quelques Obstacles Rencontrés dans l'Utilisation Efficace du Personnel Technique et Scientifique Qualifié dans les Pays en Voie de Développement": Document CSA (70)2.

Le document intitulé "Recherche Scientifique et Formation en Afrique: Eléments d'un plan de développement (Extraits)" a également été soumis au Conseil sur sa demande. Il fait l'objet du Document CSA (70)3. Le Conseil a déjà eu à se pencher sur ce document en 1967 mais son étude a été renvoyée à la présente réunion. Il s'agit d'un extrait du rapport de la réunion des 32 Nations sur le problème de la Formation et de la Recherche en Afrique tenue à Lagos en juillet 1964.

Certains points contenus dans le rapport original ont naturellement été mis en application soit par l'OUA, soit par certains Etats Membres ou les Organismes des Nations Unies. En effet, en 1965 l'OUA a pris l'initiative d'amender et de reprendre la rédaction de la Convention de 1933 sur la Conservation de la Flore et de la Faune en Afrique; cette convention est maintenant achevée. Elle a été signée à Alger en 1960 par les Chefs d'Etat Africains et est entrée en vigueur le 1er septembre 1969.

Le Secrétariat a également amendé le Directoire des Centres de Recherche et des Etablissements d'Enseignement Supérieur .. La nouvelle version de ce Directoire constitue le Document L(69)8. Ce document permettra au Conseil de faire les recommandations relatives aux établissements pouvant être utilisés comme Centre Régionaux de formation.

Point 9 Planification de Développement de la Science et de la Technologie en Afrique pour les deux Prochaines Années

Ce point a été proposé par le Comité Exécutif ad hoc en février dernier à Addis Abéba. Le Secrétariat voudrait attirer l'attention du Conseil sur l'échelle des priorités établies lors des réunions antérieures dans le cadre des activités en matière de science et de technologie, priorités figurant à la page 24 du rapport du CSA de 1967. Il existe aussi le plan d'action mondial élaboré par le Comité Consultatif des Nations Unies sur l'Application de la Science et de la Technologie au Développement. Selon les propositions contenues dans le plan d'action mondial l'application de la science et de la technologie au développement devra être effectuée dans quatre domaines principaux à savoir :- ressources naturelles, agriculture et denrées alimentaires, industrie, transport et communication, logement et urbanisation, santé, enseignement et population.

Au cours de ses débats sur le Plan de deux ans conçu pour le développement de la science et de la technologie en Afrique, le Conseil ne devra, par conséquent, pas oublier:

- a) les activités présentes de l'OUA
- b) les priorités arrêtées au cours des réunions précédentes;
- c) le plan d'action mondial;
- d) la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AFRIQUECOMPOSITIONArticle 1er

Le Conseil Scientifique de l'Afrique est composé d'éminents personnalités scientifiques désignées par les Gouvernements des Etats membres.

Article 2

Le Gouvernement de chaque Etat membre transmet, à l'avance, le nom et le curriculum vitae de son délégué au Conseil par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif.

Article 3

Le Conseil Scientifique de l'Afrique élit en son sein un Comité exécutif de 12 membres au maximum. Les membres doivent être des spécialistes des disciplines couvrant si possible l'ensemble des activités scientifiques intéressant l'Afrique. Le Président et le Vice-Président seront membres du Comité exécutif.

FONCTIONSArticle 4

Dans le cadre de la Charte, le CSA est le conseiller scientifique de la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA.

- i) Il est chargé de toutes questions concernant la science, la technique et la recherche qui intéressent les Etats membres ;
- ii) Il connaît toutes questions que lui renvoie la STRC ;
- iii) Il favorise et organise la coopération interafricaine entre les Etats membres dans le domaine de la science, de la technique et de la recherche, conformément aux directives de la STRC, en liaison avec les conseils nationaux de la recherche scientifique.

- iv) Il encourage la collaboration avec les autres organismes internationaux compétents dans les domaines de la science et de la recherche.

Article 5

Le Comité exécutif définit la politique scientifique du Conseil et entreprend toutes études susceptibles de promouvoir l'utilisation efficace des résultats des recherches en vue d'accélérer le développement économique et social des Etats membres.

SESSIONS ORDINAIRES

Article 6

Le CSA se réunit une fois par an, deux mois avant la session annuelle de la Commission scientifique, technique et de la recherche. Lors de sa session annuelle, il examine et approuve, entre autres, son programme et recommande un budget approprié pour l'année budgétaire suivante.

LIEU DE REUNIONS

Article 7

Les sessions du Conseil se tiennent en un lieu que le Conseil peut décider.

SEANCES PUBLIQUES ET SEANCES PRIVEES

Article 8

Toutes les réunions du Conseil se tiennent en privé, mais le Conseil peut décider à la majorité simple d'admettre des observateurs.

LANGUES DE TRAVAIL

Article 9

Les langues de travail de la Commission sont, si possible, des langues africaines et aussi le français et l'anglais.

- iv) Il encourage la collaboration avec les autres organismes internationaux compétents dans les domaines de la science et de la recherche.

Article 5

Le Comité exécutif définit la politique scientifique du Conseil et entreprend toutes études susceptibles de promouvoir l'utilisation efficace des résultats des recherches en vue d'accélérer le développement économique et social des Etats membres.

SESSIONS ORDINAIRES

Article 6

Le CSA se réunit une fois par an, deux mois avant la session annuelle de la Commission scientifique, technique et de la recherche. Lors de sa session annuelle, il examine et approuve, entre autres, son programme et recommande un budget approprié pour l'année budgétaire suivante.

LIEU DE REUNIONS

Article 7

Les sessions du Conseil se tiennent en un lieu que le Conseil peut décider.

SEANCES PUBLIQUES ET SEANCES PRIVEES

Article 8

Toutes les réunions du Conseil se tiennent en privé, mais le Conseil peut décider à la majorité simple d'admettre des observateurs.

LANGUES DE TRAVAIL

Article 9

Les langues de travail de la Commission sont, si possible, des langues africaines et aussi le français et l'anglais.

PRESIDENCE, ELECTION ET DUREE DU MANDATArticle 10

Au début de chaque session, le Conseil élit, à la majorité simple, un président, un vice-président et un rapporteur. Ces membres du Bureau sont rééligibles.

Article 11

Le Président prononce l'ouverture et la clôture des séances, soumet à l'approbation les procès-verbaux des séances, dirige les débats, donne la parole dans l'ordre demandé, met aux voix les questions en discussion, proclame les résultats des votes, statue sur les questions d'ordre conformément aux dispositions du règlement intérieur.

VACANCE OU ABSENCEArticle 12

En cas de vacance ou d'empêchement du président, le vice-président le remplace.

ORDRE DU JOURArticle 13

L'ordre du jour provisoire est établi par le Secrétaire exécutif après consultation avec le Secrétaire général administratif et le Président du Conseil, et communiqué aux Etats membres trente jours au moins avant l'ouverture des sessions ordinaires.

Article 14

L'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire comprend en particulier :

- i) le rapport du Secrétaire exécutif ;
- ii) les questions que la Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil ;
- iii) les questions inscrites par le Comité exécutif ;

- iv) les questions que le Conseil décide d'inscrire à son ordre du jour ;
- v) les questions proposées par la Commission ;
- vi) les questions diverses.

QUORUM ET DEBATS

Article 15

Le quorum est constitué par la moitié des membres du Conseil désignés par les Etats membres.

Article 16

Aucun membre ne peut prendre la parole sans l'assentiment du Président. Le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre où ils l'ont sollicitée.

RESOLUTIONS

Article 17

Les projets de résolution, les motions ou amendements sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui en communique le texte aux membres du Conseil. Toutefois, le Conseil peut autoriser la discussion d'une proposition dont le texte n'aura pas été distribué à l'avance. Les projets de résolution et les motions sont examinés dans l'ordre où ils ont été déposés.

Une motion ou un projet de résolution peuvent être retirés par leur auteur avant qu'ils n'aient fait l'objet d'un vote. Tout représentant peut présenter à nouveau une motion ou un projet de résolution ainsi retiré.

Article 18

Au cours des débats, tout membre peut présenter une motion d'ordre sur laquelle le Président statue immédiatement conformément au règlement intérieur. Tout membre peut faire appel de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix, la décision étant prise à la majorité simple.

Tout membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

LIMITATION DU TEMPS DE PAROLE

Article 19

Le Conseil peut limiter le temps de parole de chaque orateur, quelle que soit la question en discussion. Pour les questions de procédure, le Président limite à cinq minutes maximum la durée de chaque intervention. Quand un débat est limité et qu'un membre dépasse le temps qui lui est accordé, le Président le rappelle immédiatement à l'ordre.

CLOTURE DE LA LISTE DES ORATEURS

Article 20

Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs inscrits et, avec l'assentiment du Conseil, déclarer cette liste close. Il peut toutefois, accorder le droit de réponse à un membre quelconque lorsqu'un discours, prononcé après la clôture de la liste des orateurs, justifie à son avis cette décision.

CLOTURE DES DEBATS

Article 21

Quand une question a été suffisamment discutée, tout membre peut demander la clôture des débats. Deux membres peuvent prendre la parole en faveur de la motion et deux autres contre la motion. La proposition est considérée comme adoptée si la majorité simple lui est favorable. Quand les débats sur une question sont épuisés faute d'orateurs, le Président déclare les débats clos.

AJOURNEMENT DES DEBATSArticle 22

Au cours de la discussion d'une question, tout membre peut demander l'ajournement des débats. En plus de l'auteur de la motion, un membre peut prendre la parole en faveur de la motion, un autre contre la motion.

SUSPENSION OU LEVEE DE LA SEANCEArticle 23

Au cours de la discussion d'une question, tout représentant peut demander la suspension ou la levée de la séance. Aucun débat n'est autorisé sur les motions en ce sens, qui sont immédiatement mises aux voix.

ORDRE DES MOTIONS DE PROCEDUREArticle 24

Sous réserve des dispositions de l'article 21, les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-après, sur toutes les propositions ou motions présentées :

- i) suspension de la séance ;
- ii) ajournement de la séance ;
- iii) ajournement des débats sur la question à l'examen ;
- iv) clôture des débats sur la question à l'examen.

DROIT DE VOTEArticle 25

Chaque membre du Conseil dispose d'une voix.

MAJORITE REQUISEArticle 26

Toutes les résolutions et les recommandations sont adoptées à la majorité simple des membres présents.

VOTE SUR LES RESOLUTIONSArticle 27

Après la clôture des débats, le Président met immédiatement aux voix les résolutions ainsi que tous leurs amendements. Le vote ne peut être interrompu que sur un point d'ordre concernant la manière dont il a lieu.

VOTE SUR LES AMENDEMENTSArticle 28

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de plusieurs amendements, le Conseil vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive et ensuite sur l'amendement qui, après le premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Si aucun amendement n'est adopté, la proposition est mise aux voix sous sa forme primitive. Une proposition est considérée comme un amendement à un texte si elle présente une addition, une suppression ou une modification intéressant ledit texte.

VOTES PARTICULIERS SUR LES DIVERSES PARTIES D'UNE PROPOSITIONArticle 29

Les parties d'une proposition, d'une résolution ou d'une motion font l'objet d'un vote particulier si la demande en est faite. Dans ce cas, le texte résultant d'une série de votes est ensuite mis aux voix dans son ensemble. Si toutes les parties du dispositif d'un projet de résolution ou d'une motion sont rejetées, la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

MODE DE SCRUTIN ET EXPLICATION DES VOTESArticle 30

Le vote a lieu à main levée, mais tout membre peut demander un vote par appel nominal, qui s'effectue suivant l'ordre alphabétique des noms des membres en commençant par le membre dont le nom est tiré au sort par le Président. A l'issue d'un scrutin, tout membre peut demander la parole pour expliquer son vote.

Article 31

Le scrutin sera secret pour les élections, ainsi que dans les cas particuliers décidés par le Conseil à la majorité simple.

Article 32

En cas de partage des voix lors d'un vote ne portant pas sur des élections, la proposition est considérée comme repoussée.

COMITESArticle 33

Le Conseil peut instituer tous comités ad hoc et groupes temporaires de travail qu'il juge nécessaires.

AMENDEMENTSArticle 34

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le Conseil à la majorité simple de ses membres, sous réserve de l'approbation de la Commission et du Conseil des Ministres.

RECOMMANDATIONS

I. VOTE DE REMERCIEMENTS

Le CSA exprime sa gratitude au Président de la République Arabe Unie, S.E. Gamal Abdel Nasser, au Gouvernement et au Peuple de la République Arabe Unie pour toutes les facilités mises à la disposition de la troisième réunion du CSA. Etant donné que la science et la recherche ne peuvent fleurir que dans une atmosphère de liberté, une liberté totale non altérée par le préjugé de la race et de la couleur auquel certains peuples africains sont assujettis, le Conseil condamne l'occupation de territoires par des troupes étrangères qui restreignent ainsi la liberté dans cette partie du continent.

En exprimant sa solidarité avec le Président, le Gouvernement et le Peuple de la RAU, le Conseil exprime tout naturellement les sentiments des peuples africains au bonheur et au bien-être desquels il reste entièrement voué.

Il demande au Secrétaire Général Administratif de charger S.E. le Professeur Dr. Ahmed Mustafa, Ministre de la Recherche Scientifique de la République Arabe Unie de transmettre à S.E. le Président Gamal Abdel Nasser, l'expression de toute sa gratitude.

II. PANELS DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES

Le CSA est heureux de noter que quelques-uns des Panels des Comités Scientifiques créés lors des précédentes réunions fonctionnent déjà. Il demande au Secrétariat de travailler, au bout des deux prochaines années, au démarrage des trois autres panels de Comités Scientifiques qui viendront s'ajouter à ceux déjà en fonctionnement. Ce sont :

1. le Comité interafricain pour l'Agriculture et la Mécanisation de l'agriculture ;
2. le Comité Scientifique interafricain pour les Sciences de la Terre (Géologie et Minéralogie etc..) ;

3. le Comité Interafricain pour l'Etablissement des Cartes.

Il suggère que des sociologues soient admis au sein de ces panels chaque fois que cela s'avère nécessaire pour assurer que tous les aspects du problème de l'application de la science et de la technique au développement sont effectivement et sérieusement examinés.

III. RECHERCHE CEREBALIERE ET PRODUCTION DE GRAINS ALIMENTAIRES

Le CSA exprime son entière satisfaction face aux grandes réalisations inscrites à l'actif de ce projet dont le Secrétariat a fait état. Il estime nécessaire de mettre sur pied des projets de recherche sur

- a) le blé, l'orge, l'avoine et
- b) le riz et la production rizicole

à l'image du maïs, du sorgho et du millet qui font l'objet de recherches qui se poursuivent aujourd'hui dans plusieurs régions du continent.

IV. CREATION DE CENTRES DE QUARANTAINE DE PLANTES EN AFRIQUE

Le CSA prend acte avec satisfaction de la proposition demandant que soit élaborée par un panel d'experts en pathologie de plante, en nématologie et en entomologie une étude coordonnée et complète de règlements se subdivisant en :

- a) Règlements s'appliquant à l'ensemble du continent africain ;
- b) Règlements s'appliquant aux Etats africains au Nord du Sahara ;
- c) Règlements s'appliquant aux Etats africains au Sud du Sahara.

Le Conseil recommande de la circonspection quant à la mise en exécution de la proposition relative au groupement de plusieurs Etats aux fins de créer un réseau de centres d'introduction et de quarantaine de plantes comme envisagé ci-dessous :

Région Soudano-Saharienne : (Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et une partie de la Guinée et du Nigéria) centre à Niamey (Niger) à créer.

Région de l'Afrique Occidentale et Centrale au climat tropical humide : (Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, République Centrafricaine, Rwanda, Sierra-Leone, Togo et certaines zones de la Haute-Volta et du Tchad), un centre à Ibadan (Nigéria) à développer et un centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) à créer.

La Région de l'Afrique de l'Est et du Nord-Est : Ethiopie, Kenya, Malawi, Somalie, Tanzanie, Ouganda, Zambie, et une partie du Soudan : centre à Muguga (Kenya, Ouganda et Tanzanie), à développer.

Région de l'Afrique septentrionale : (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, RAU et une partie du Soudan), centre à Alexandrie (RAU), à développer.

Région de Madagascar et des Iles avoisinantes : centre à Ambatobé (Tananarive, Madagascar) à développer.

Le CSA reste sceptique quant aux possibilités de réaliser ces groupements et suggère que le Secrétariat consulte sur tous les détails les autorités chargées de l'exécution de ces projets.

Le Conseil souscrit à la proposition relative à la formation des inspecteurs phytosanitaires et tendant à solliciter une assistance extérieure du PNUD et de la FAO pour la réalisation du projet.

V. RECHERCHE ET CONTROLE EN MATIERE DE TRYPANOSOMIASE EN AFRIQUE

Le CSA félicite les centres de recherches où se poursuivent des activités de lutte contre cette maladie ; il lance un appel aux Etats membres pour qu'ils engagent une action de lutte efficace pour éradiquer cette maladie. Le CSA prend acte avec satisfaction de la proposition relative à la convocation de la prochaine réunion du CSIRT à Accra, Ghana. Le Conseil souscrit à l'ordre du jour ci-dessous de cette réunion :

Ordre du Jour

1. Trypanosomiase humaine

1.1. Epidémiologie

1.1.1. Rapport sur la situation actuelle

Danger d'une recrudescence épidémique

Existence de réservoirs du T. gambiense

1.2. Chimiothérapie

1.3. Diagnostic

2. Trypanosomiase animale

2.1. Epizootiologie

2.2. Chimiothérapie

2.3. Chimiorésistance

3. Protozoologie

3.1. Morphologie des trypanosomes

3.2. Préservation du matériel

4. 4.1. Physiologie et constitution des trypanosomes

4.2. Immunologie diagnostique ou diagnostique sérologique

4.3. Possibilité d'une immunisation active

4.4. Immunité naturelle.

Il souscrit à la proposition formulée lors de la première réunion du Comité exécutif du CSIRT tenue à Lagos en novembre 1969 et la recommande pour approbation. Le Comité suggère :

- a) que le CSIRT et le Comité mixte OMS/FAO d'experts sur les trypanosomioses soient amalgamés pour devenir le Comité conjoint OMS/FAO/OUA-CSIRT ;
- b) que le Comité exécutif de la CSIRT devienne le Comité exécutif conjoint du nouveau CSIRT ;
- c) que les activités de toutes organisations travaillant dans le domaine de la recherche et du contrôle en matière de trypanosomiase en Afrique soient coordonnées par le Comité exécutif conjoint, conformément aux dispositions de l'actuel projet de la constitution de la CSIRT.

VI. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PESTE BOVINE EN AFRIQUE

Le Conseil prend acte avec plaisir de l'achèvement de la campagne contre la peste bovine en Afrique Occidentale et Centrale. Il demande que le Secrétariat publie le rapport sur cette campagne septennale (1962-1969) aussitôt que possible afin que l'expérience acquise dans le cadre de la coopération interafricaine durant cette campagne gigantesque puisse être mise, dans les meilleurs délais, à la disposition du Monde Scientifique dans son ensemble. Il félicite le Coordonnateur International et son adjoint pour l'excellent travail accompli et exprime ses sincères félicitations aux 15 Etats membres de l'OUA qui ont participé à cette campagne. Il exprime aussi toute son appréciation pour l'aide financière et technique reçue, dans le cadre de ce projet, de l'USAID, de l'EDF (EEC) et des autres organisations donatrices. Il demande au Secrétariat de transmettre son appréciation aux autorités de ces organisations.

Le CSA prend également acte du démarrage depuis 1968 en Afrique de l'Est des deux campagnes simultanées de vaccination contre la peste bovine et contre la péripneumonie contagieuse des bovidés. Il félicite le Secrétariat pour avoir assuré, grâce à l'action de ses coordonnateurs internationaux, une coordination effective de cette campagne et demande aux Etats membres d'autoriser le libre mouvement du personnel vétérinaire et de leurs équipes de vaccinateurs au niveau des frontières inter-Etats pendant la durée de la campagne.

VII. CAMPAGNE CONJOINTE CONTRE LA PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE DES BOVIDES

Le Conseil Scientifique de l'Afrique prend acte avec satisfaction du progrès enregistré dans la recherche contre la péripneumonie contagieuse des bovidés dans le cadre du PC.16. Il souscrit également aux recommandations issues de la réunion sur la Santé et la Production Animale organisée à Kinshasa en novembre 1969 qui stipulent :

- a) que le Secrétaire exécutif de la CSTR/OUA entreprenne immédiatement des démarches en collaboration étroite avec la FAO en vue de la mise au point du rapport sur le lancement de la campagne ;

- b) que la CSTR/OUA et tous les groupements sous-régionaux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se réunissent en un Comité de coopération technique en vue d'élaborer les modalités pratiques d'exécution du projet ;
- c) que tous ces Etats membres de l'OUA où sévit la péripneumonie contagieuse des bovidés engagent immédiatement une lutte contre cette maladie dans les limites de leurs frontières nationales en employant les méthodes classiques de contrôle telles que définies dans le Rapport du Panel d'Experts FAO/OIE/OUA de 1967.

VIII. COLLOQUE SUR LES PLANTES MEDICINALES AFRICAINES

Le CSA prend acte avec satisfaction des recommandations issues du premier colloque sur les plantes médicinales africaines tenu à Dakar en mars 1968. Il souscrit aux recommandations de ce colloque demandant que des recherches actives soient entreprises en la matière dans tous les centres dotés des facilités dans ce domaine. Il recommande que l'OUA/STRC mette des fonds à la disposition des centres de recherches au titre de subventions pour la réalisation de projets, donnés dans le domaine des plantes médicinales africaines, et susceptibles d'aboutir à une exploitation économique aussi bien de ces plantes que d'autres ressources naturelles.

IX. BUREAUX TECHNIQUES

1. Le CSA déplore les considérations politiques qui ont conduit au maintien du BIS à un centre où il n'a pu fonctionner normalement depuis son transfert en Afrique. Il recommande qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais autorisant le transfert de ce Bureau à un endroit doté des facilités indispensables à son fonctionnement normal et efficace.

2. Il recommande également le transfert du Bureau des Publications du STRC au lieu du siège du Secrétariat à Lagos, afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle et que ses activités embrassent désormais la documentation scientifique.

Le CSA prend acte avec satisfaction des propositions tendant

à :

- a) changer le nom du Bureau Interafricain de la Santé Animale (IBAH) en Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR) ;
et
- b) étendre les fonctions de cet office afin de mieux connaître le développement contemporain du cheptel en Afrique. Il suggère que l'IBAR soit l'organe coordonnateur en Afrique de toutes les activités internationales ou interafricaines relatives au cheptel à l'échelle régionale et que tous les organismes spécialisés dans ce domaine coopèrent avec le Bureau de l'OUA/STRC.

Le CSA souscrit à la proposition demandant que la Commission de la Nutrition désormais entreprenne ou aide à :

- i. la planification et à l'établissement de programme d'alimentation et de nutrition dans les pays africains membres de l'OUA ;
- ii. l'adoption de méthodes standards d'enquête sur l'alimentation et la nutrition aux fins d'obtenir des résultats comparables au niveau des diverses régions de l'Afrique ;
- iii. la détection, le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies d'origine diététique ;
- iv. la formation de diététiciens dans les Instituts de Recherche et les Universités d'Afrique ;
- v. la recherche dans le domaine de l'alimentation et l'adoption de techniques modernes pour la transformation et la conservation des denrées alimentaires et leur emmagasinage.;

Il demande au Secrétariat de prendre en collaboration avec d'autres organismes les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal du Secrétariat de la Commission mixte de nutrition dans l'intérêt et pour le bien-être des peuples d'Afrique.

X. CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE

Le Conseil, a encore une fois, attiré l'attention de tous les Etats membres de l'OUA sur la nécessité de créer, au niveau gouvernemental le plus élevé, de préférence sous l'autorité directe de la Présidence ou du Cabinet du Premier Ministre (selon le cas), un organisme national chargé de la politique scientifique.

Il demande à tous les membres du CSA d'attirer l'attention de leurs Gouvernements respectifs sur cette question, et au Secrétariat de souligner aux Etats membres et aux membres du CSA le caractère urgent de ce problème. Le Secrétariat exécutif prie les Etats membres et les membres du CSA de le tenir informé de la situation prévalante en la matière dans leurs pays respectifs. Une copie du décret portant sur la création d'un tel organisme national devra être envoyée au Secrétariat.

XI. FUTURES REUNIONS TECHNIQUES

Le CSA recommande que les réunions suivantes soient organisées sous les auspices de la CSTR/OUA dans un proche avenir :

1. Comité Interafricain sur les Sciences de la Terre à savoir minéralogie et géologie ;
2. Comité Interafricain sur l'Océanographie, les pêches maritimes et en eau douce ;
3. Comité Interafricain sur l'Agriculture et la mécanisation de l'Agriculture ;
4. Colloque sur la production et l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
5. Réunion annuelle de Revue tenue dans le cadre du PC.15 en Afrique de l'Est (novembre 1970, Kampala) ;
6. Conseil Scientifique International de Recherche sur les Trypanosomiasés ;
7. Colloque sur la Bilharziose et des Maladies connexes ;

8. Conseil Phytosanitaire Interafricain 1971 ;
9. Colloque sur la Protection des Plantes en Afrique ;
10. Comité Interafricain sur l'Etablissement des Cartes ;
11. Colloque sur la Toxicité dans les denrées alimentaires et l'Alimentation Animale.

XII. LA RECHERCHE EN ZONE SOUDANIENNE

Le Conseil prend acte des recommandations issues de la réunion de la FAO préconisant des recherches dans les différentes zones écologiques en Afrique et demande :

- a) que la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche (CSTR) de l'Organisation de l'Unité Africaine, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture institue un Comité des Directeurs de la Recherche Agronomique des pays de la zone soudanienne, chargé de planifier et de coordonner les programmes régionaux de recherches en cours au niveau de la zone ; des groupes spécialisés de personnel technique seront affectés à ce Comité pour lui fournir les conseils techniques nécessaires à la réalisation des projets entrepris ;
- b) que le Secrétariat exécutif de la CSTR de l'OUA soit renforcé grâce à l'obtention d'une assistance technique, administrative et financière supplémentaires afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités dans le domaine des recherches et du développement des zones écologiques.

XIII. ELECTION DU COMITE D'EXECUTION SUR LES CENTRES INTERAFRICAINS DE FORMATION ET DES RECHERCHES

Après avoir examiné le rapport du Comité exécutif ad hoc du CSA, le Conseil a élu les scientifiques suivants comme membres du Comité exécutif :

Professor D.P.S. Wasawo,
Professor and Head of the Department of Zoology,
Dean Faculty of Science,
University College,
P.O. Box 30197,
Nairobi, Kénya.

Prof. Dr. Abdelmalek Guessous,
Professeur de Physique,
Faculté des Sciences,
Université Mohammed V.,
Avenue Moulay Cherif,
Rabat (Maroc)

Professor Thoma,
Sierra Leone

Prof. El Nazeer Da'faalla,
Professor of Bacteriology,
Faculty of Veterinary Science,
University of Khartoum,
Khartoum, Sudan.

Professeur Edouard Adjanooun,
Faculté des Sciences,
Laboratoire de Botanique,
Université d'Abidjan,
Abidjan, Côte d'Ivoire.

XIV. ELECTION DU PANEL D'EXPERTS SUR LES SCIENCES DE LA TERRE

Le Conseil a discuté des titres arrêtés par le Comité exécutif ad hoc et devant présider au choix d'experts chargés de l'étude du projet de création de Centres d'Etudes avancées pour les Sciences de la Terre, (géologie, Minéralogie, Géophysique etc..). Il a aussi examiné les nombreuses candidatures soumises par les Etats membres. Il a décidé de recommander la nomination des trois personnes ci-dessous pour composer le Panel des Trois Experts :

Dr. A.E. Nyema Jones,
Chief Geologist,
Director of Geological Survey,
Liberian Geological Survey,
Bureau of Natural Resources and Surveys,
Monrovia, Liberia.

Prof. Shata,
United Arab Republic.

Prof. Oyawoye,
University of Ibadan,
Ibadan, Nigeria.

Le CSA demande au Secrétariat d'obtenir l'accord du Conseil des Ministres de l'OUA pour que ce nombre soit porté à quatre.

XV. REPERTOIRE DES CENTRES DE RECHERCHES ET DE FORMATION

Le CSA rend hommage au Secrétariat exécutif pour la mise au point du document intitulé "Répertoire de Centres de Recherches et Institutions d'Enseignement supérieur en Afrique". Ce répertoire est cependant incomplet étant donné qu'il ne fait état que des centres existants en Afrique. Le Conseil prie les membres du CSA de collaborer, en vue du perfectionnement de ce répertoire, avec le Secrétariat exécutif en lui communiquant une documentation à jour sur les centres de recherches et les chercheurs existant dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat pourra alors compiler un Répertoire de Centres de Recherches et de chercheurs détaillé et complet qui sera publié le plus tôt possible.

XVI. ACTIVITES FUTURES

La prochaine réunion du CSA comportera à son ordre du jour l'élaboration de son programme de travail que la Commission de l'Education, de la Science, de la Culture et de la Santé, aura à examiner au cours des assises de la prochaine réunion. Le Conseil Scientifique de l'Afrique en prend acte et demande aux Etats membres d'entreprendre, en collaboration avec l'OUA, le recensement d'experts disponibles pour aider à l'élaboration des modalités de l'application de la science et de la technique à leurs activités de développement. Le CSA félicite le Secrétariat pour la bonne marche des travaux actuellement en cours et recommande que ceux-ci continuent.

XVII. ELECTION DU COMITE EXECUTIF DU CSA

1. Ont été élus membres du Comité exécutif du CSA les Scientifiques suivants :

Professeur Dr. Ahmed Mustafa	Président
Professeur Boubakar Ba	Vice-Président
Professeur M. A. Attisso	
Professeur E.N. Da'faalla	
Professeur T. A. Lambo	
Professeur F. Malu	
Dr. A.E. Nyema Jones	
Professeur A. Ouabdesselam	
Professeur D.P.S. Wasawo	
Professeur René Essomba	
Professeur Alfred Mondjanagni	
Prof. Dr. Abdelmalek Guessous	

2. Election de nouveaux membres

Prof. A. Mustafa	Président
Prof. Boubakar Ba	Vice-Président
Dr. J.M. Kiggundu	Rapporteur.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-08

Scientific Council for Africa third session Cairo, 20-23 April, 1970

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7478>

Downloaded from African Union Common Repository